

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**21 NOVEMBRE 2016**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle du conseil, le 21 novembre 2016 à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| 1. Pauline Farrugia       | 4. Normand Jolicoeur |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Claude Villeneuve |
| 3. Guy Veillette          | 6.                   |

SONT ABSENT(S)

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur Michael Page, maire

EST AUSSI PRÉSENT, Daniel Décary, directeur général et secrétaire trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Démission d'un conseiller municipal – Siègne #6
4. Règlements d'emprunt — Adjudication d'un emprunt par obligation
5. Règlements d'emprunt — Concordance des obligations de financement
6. Règlements d'emprunt — Courte échéance
7. Levée de l'assemblée

**2016-11-21.01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2016-11-21.02**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Sans objet.

**2016-11-21.03**

**DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – SIÈGE #6**

ATTENDU la démission de Monsieur Alain Beaulieu à titre de conseiller municipal du siège numéro 6 en date du 9 novembre 2016;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Conseil reçoive la lettre de démission de Monsieur Alain Beaulieu dont copie est déposée en ce jour au conseil par le secrétaire-trésorier;

QUE le conseil remercie Monsieur Beaulieu pour son engagement pour le compte de la municipalité.

QUE la vacance du poste de conseiller étant constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le poste ne sera comblé que lors de cette élection générale.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**21 NOVEMBRE 2016**

2016-11-21.04

**RÈGLEMENTS D'EMPRUNT — ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR OBLIGATION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2005-492, 2004-479, 2007-515, 2009-531 et 2016-598, la Municipalité du Village de North Hatley souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité du village de North Hatley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 6 décembre 2016, au montant de 4 739 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité du Village de North Hatley a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98.73140	423 000 \$	1.20000 %	2017	2.32041 %
		432 000 \$	1.45000 %	2018	
		440 000 \$	1.60000 %	2019	
		449 000 \$	1.85000 %	2020	
		2 995 000 \$	2.10000 %	2021	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98.514000	423 000 \$	1.25000 %	2017	2.34780 %
		432 000 \$	1.45000 %	2018	
		440 000 \$	1.65000 %	2019	
		449 000 \$	1.90000 %	2020	
		2 995 000 \$	2.05000 %	2021	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98.30100	423 000 \$	1.35000 %	2017	2.46344 %
		432 000 \$	1.50000 %	2018	
		440 000 \$	1.75000 %	2019	
		449 000 \$	2.00000 %	2020	
		2 995 000 \$	2.10000 %	2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 739 000 \$ de la Municipalité du village de North Hatley soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**21 NOVEMBRE 2016**

protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

2016-11-21.05

**RÈGLEMENTS D'EMPRUNT — CONCORDANCE DES OBLIGATIONS DE FINANCEMENT**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de North Hatley souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 739 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2005-492	3 273 200 \$
2004-479	174 200 \$
2007-515	203 200 \$
2009-531 (préco)	150 600 \$
2009-531	844 800 \$
2016-598	93 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 739 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 6 décembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

**C.D. DU LAC MEMPHREMAGOG  
230, RUE PRINCIPALE OUEST  
MAGOG, QC  
J1X 2A5**

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**21 NOVEMBRE 2016**

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité du village de North Hatley, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

**2016-11-21.06**

**RÈGLEMENTS D'EMPRUNT — COURTE ÉCHÉANCE**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 739 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2005-492, 2004-479, 2007-515, 2009-531 et 2016-598, la Municipalité du village de North Hatley émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 6 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2005-492, 2004-479, 2007-515 et 2009-531, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**2016-11-21.07**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 17 h 45 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michael Page,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Décary  
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.